

Communiqué de la CGT

Liberté syndicale, liberté d'expression : même combat !

Romain ALTMANN, secrétaire général du syndicat CGT Info'com, est convoqué aujourd'hui à la brigade de répression de la délinquance contre les personnes pour « diffamation publique envers une juridiction, une administration, un corps constitué et l'armée » pour le matériel de communication du syndicat.

La CGT dénonce ce nouvel acte de force. La liberté d'expression comme la liberté syndicale ne peuvent être remises en cause.

La CGT assure Romain ALTMANN et son syndicat de tout son soutien.

La CGT exige l'abandon de toutes les procédures judiciaires engagées contre ses militants.

Montreuil, le 30 mai 2016.